

DECLARER SON ASSOCIATION LOI 1901

RÉUNIR LES DOCUMENTS À ENVOYER À LA PRÉFECTURE



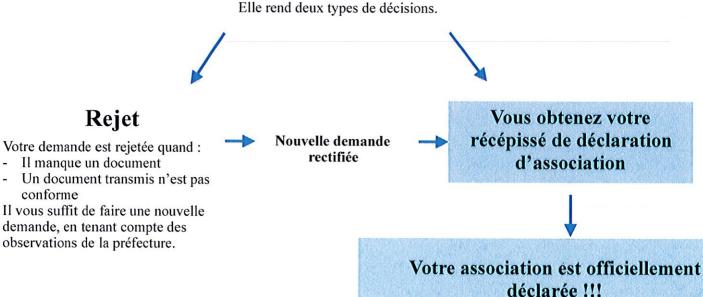
- Vos statuts d'association
- Votre PV d'AG constitutive
- Une adresse mail valide

Déclaration en ligne

Vous devez remplir le questionnaire de la préfecture en ligne, après avoir créer le compte de l'association sur service-public.fr.

Vous devez scanner et déposer les documents (PV d'AGC et statuts). Attention!!! Les fichiers ne doivent pas dépasser 700 ko.

Réception par la préfecture



6 rue Le Corbusier BP 102 Bras Fusil 97470 SAINT-BENOÎT

Tél.: 0262 41 34 04.